

Validation du niveau A2 en langues

publié le 25/03/2015,
par La prof d'anglais



Qu'est-ce que le niveau A2 ?

Le niveau A2 s'inscrit dans une démarche Européenne : le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

Ce cadre international est le fruit de plusieurs années de recherche linguistique des experts des états membres du conseil de l'Europe. Ce CECRL définit six seuils qui correspondent à des niveaux plus ou moins avancés dans une langue étrangère :

- A1 : niveau découverte
- A2 : niveau usuel
- B1 : niveau seuil
- B2 : niveau indépendant
- C1 : niveau autonome
- C2 : maîtrise de la langue

Le niveau A1 correspond à ce qu'un élève est censé connaître à la fin de l'année de 6^e, après plusieurs années d'exploration de la langue à l'école primaire.

Le **niveau A2** est désormais indispensable pour obtenir le **DNB** (Diplôme National du Brevet) en fin de 3^e. C'est un niveau intermédiaire, dit "de survie"... donc de quoi se débrouiller dans un pays étranger. Le niveau A2 correspond au niveau normalement atteint par un élève en fin de 5^e.

Un élève de 3^e se doit de viser le niveau B1.

Que faut-il valider pour obtenir le niveau A2 ?

Ce **tableau** synthétise les capacités et les connaissances que les élèves doivent maîtriser dans les cinq activités langagières.

Bonne lecture, et n'hésitez pas à contacter un professeur de langues si vous avez des questions !

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur "Site du collège André Malraux" (<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-baignes/>).

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.